

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/2000 1 / 025 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES
CADRES AU CABINET DU
MINISTERE DE LA COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par le Décret D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés aux postes ci-après :

1. CHEF DE CABINET

- Monsieur Ousmane CAMARA, précédemment Directeur Général du Journal HOROYA en remplacement de Monsieur Ibrahima CISSE muté ;

2. CONSEILLER CHARGE DE LA PRESSE ET DE L'AUDIO VISUEL

- Monsieur Amara KABA, précédemment Directeur National de la Communication ;

3. CONSEILLER CHARGE DES QUESTIONS DE TELECOMMUNICATIONS

- Monsieur Mamadou Diouldé SOW, confirmé ;

4. CONSEILLER CHARGE DE MISSIONS

- Monsieur Ibrahima CISSE, précédemment Chef de Cabinet dudit Département ;

5. DIRECTEUR NATIONAL DE LA COMMUNICATION

- Monsieur Emile CHERIF, en service à ladite Direction en remplacement De Monsieur Amara KABA ;

6. DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT DE LA COMMUNICATION CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

- Monsieur Mohamed CONDE en service à la même Direction.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 MARS 2000



GENERAL LANSANA CONTE